Ce document a été mis en ligne le 10/11/2026 14:31

DECISION 2026/32 **2026/**

Portant résiliation amiable et anticipée du bail de location du bâtiment communautaire situé rue du Nouveau Siècle à Walincourt-Selvigny au profit de la société AXFLOW

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis,
En vertu de ses délégations, conformément à la délibération n°2026/042 du 20 avril 2026,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la décision n° 2021/8 du 23 février 2021 portant sur la conclusion d'un bail de location au profit de la société AXFLOW concernant le bâtiment communautaire d'une superficie de 600 m², situé rue du Nouveau Siècle à Walincourt-Selvigny ;
Considérant que ce bail a été conclu pour une durée de neuf années (3/6/9), à compter du 1er avril 2021, moyennant un loyer mensuel de 1 200 € HT, et devait initialement prendre fin le 31 mars 2030 ;
Considérant que, par courrier en date du 2 octobre 2026, la société AXFLOW a sollicité et confirmé son accord pour une résiliation anticipée du bail au 31 décembre 2026 ;
Considérant que la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis a accepté cette demande de résiliation amiable, ainsi que la dispense de paiement des loyers correspondant aux trois derniers mois de l'engagement contractuel, à savoir janvier, février et mars 2027 ;
Considérant qu'il convient dès lors de formaliser les conditions de cette résiliation anticipée ;

DÉCIDE

- **D'autoriser la résiliation amiable et anticipée du bail de location conclu avec la société AXFLOW, portant sur le bâtiment communautaire situé rue du Nouveau Siècle à Walincourt-Selvigny, à compter du 31 décembre 2026 ;**
- **D'accorder à la société AXFLOW une dispense de paiement des loyers correspondant aux mois de janvier, février et mars 2027, conformément à l'accord intervenu entre les parties ;**
- **De préciser que la société AXFLOW devra procéder à la libération complète des locaux et à la restitution des clés au plus tard le 31 décembre 2026. Un état des lieux de sortie sera établi contradictoirement entre les parties avant cette échéance ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision et notamment tout acte ou protocole constatant la résiliation amiable du bail.**

Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 10/11/2026 Publication le 10/11/2026 Vu, Le Président – Serge SIMEON	Fait à Beauvois-en-Cambrésis, le 10/11/2026 Le Président, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.
Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans le même délai, notamment par l'intermédiaire de l'application Télérecours citoyens accessible sur www.telerecours.fr.
L'exercice d'un recours gracieux proroge le délai de recours contentieux.

Ce document a été mis en ligne le 10/11/2026 14:31

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEC2026_32**
Objet :	**Décision n°2026/32 portant résiliation amiable et anticipée du bail de location du bâtiment communautaire situé rue du Nouveau Siècle à Walincourt-Selvigny au profit de la société AXFLOW.**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-11-10 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.3 - Locations
Identifiant unique :	059-200030633-20261110-DEC2026_32-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20261110-DEC2026_32-AR-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : DEC2026_32.pdf Nom métier : 99_AR-059-200030633-20261110-DEC2026_32-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	143.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 novembre 2026 à 14h15min50s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 novembre 2026 à 14h15min51s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 novembre 2026 à 14h15min53s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 novembre 2026 à 14h16min13s	Reçu par le MI le 2026-11-10